

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 0269**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2016**

#### **MOTION EN APPUI À LA CAMPAGNE NATIONALE POUR LE MAINTIEN ET LA BONIFICATION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS**

Attendu la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme Accès logis menée par le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et ses partenaires;

Attendu que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3 000 à 1 500 le nombre de logements sociaux financés annuellement à l'échelle du Québec;

Attendu que cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal;

Attendu que l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistiques Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal;

Attendu qu'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget 2015-2016, le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) - dont 1 000 en 2015-2016 et 1 200 à chacune des quatre années suivantes - mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers et le maintien de logements sociaux et abordables à long terme;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante  
M. Russell Copeman  
M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil de ville :

- 1 - demande au gouvernement du Québec de rétablir adéquatement les budgets du programme AccèsLogis Québec de manière à financer un minimum de 3 000 nouveaux logements par année dont au moins 40 % seraient alloués à Montréal, sur une base pluriannuelle de 5 ans;
- 2 - demande au gouvernement du Québec de réinjecter des fonds dans le Programme Rénovation Québec;

3 - demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL);

Adopté à l'unanimité.

65.04